

Suivez la feuille de route pour récupérer les **documents clés** pour votre séjour !

1) Je candidate (via Parcoursup, Apoflux, CampusFrance - Etudes en France, CampusArt, E2S UPPA, DAP blanc ou vert, selon ma situation)

2) Mon dossier est accepté, je reçois une **attestation d'admission** (ou une lettre de mon directeur de thèse pour les doctorants)

3) Je réserve un logement à proximité de mon campus et je demande une **attestation de logement**

5) Avec mon attestation d'admission et mon attestation de logement (ou à défaut, ma réservation d'hôtel payée pour les premières semaines, le temps de trouver un logement sur place), je prends contact avec le consulat français pour demander mon **visa de long séjour étudiant**

4) Avant de quitter mon pays, j'obtiens un **extrait certifié de mon acte de naissance**. Si besoin, je le fais **traduire en français** par un **traducteur assermenté**

6) Dès que j'obtiens mon visa d'études, je demande le « visa Visale » pour me servir de **garant car j'ai moins de 31 ans :**
<https://www.visale.fr/>

7) Après avoir obtenu mon visa d'études, je paie la « Cotisation Vie Étudiante et de Campus » en ligne et je reçois mon **attestation d'acquittement de la CVEC :**
<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

8) Je souscris une police d'assurance en responsabilité civile****. Je peux le faire soit via Internet auprès d'une compagnie d'assurances, soit en France lors de l'ouverture d'un compte en banque ou lorsque je souscris à une assurance habitation (qui inclut l'assurance responsabilité civile)

9) Avec mon attestation CVEC et mon attestation d'assurance, je m'inscris à l'université en ligne :
<https://formation.univ-pau.fr/fr/admission/s-inscrire.html>
et je paie les **frais d'inscription**. En arrivant en France, je récupère mon **certificat de scolarité** et ma **carte d'étudiant**

10) En arrivant en France, j'emménage** dans mon nouveau logement. J'ai trois mois pour **valider mon visa auprès de l'OFII** sur Internet (taxe de délivrance à payer en ligne avec une carte bancaire) :**
<https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>

11) Avec mon visa d'études, mon certificat de scolarité, et mes attestations de logement et d'assurance, je peux **ouvrir un compte en banque et obtenir un **Relevé d'Identité Bancaire (RIB)**. Je dois fournir un RIB si je demande une allocation pour le logement auprès de la **CAF** (www.caf.fr)**

12) Avec mon passeport, mon certificat de scolarité, mon visa validé par l'OFII, mon extrait d'acte de naissance et mon RIB, je peux demander un **numéro de sécurité sociale (n° INSEE) sur <https://etudiant-etranger.ameli.fr/>. Avec ce numéro, je peux m'inscrire auprès de la **CPAM (sécurité sociale)** (www.ameli.fr) et demander une **Carte Vitale** pour accélérer les remboursements des soins médicaux**

Je souffle,
j'ai terminé les démarches administratives !
(Jusqu'au renouvellement du titre de séjour ...! À faire dans les deux mois avant la date d'expiration !)

International undergraduate and graduate students (Master, PhD without financing): coming to the UPPA

